



Demande d'aide pour un depot de bilan

Par **allomath**, le **12/02/2009** à **13:55**

je suis obligé suite a une trop grosse baisse d'activité de déposer le bilan.
j'ai des dettes envers mon comptable qui du coup m'a bloqué mon dossier. je souhaiterais savoir comment peut se passer un depot de bilan dans le cas ou je n'ai pas les données comptables. je ne peux le payer entièrement vu l'état de ma trésorerie et le fait que la banque ne veuille pas m'avancer de l'argent.
merci de m'éclairer

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **16:27**

Bonjour,

Sans documents comptables il est impossible de déposer le bilan.

Cordialement

Par **mnypausa**, le **23/02/2009** à **16:40**

Bonjour,

Tout d'abord je ne suis pas juriste, je préfère vous le dire afin d'être clair sur mon statut. Cependant, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le message de Paula.

Mon mari et moi tenions un bar en nom propre (3 ans d'activité) mais suite à des difficultés financières nous avons préféré déposer le bilan. Comme vous, nous ne pouvions plus régler notre comptable donc il nous a manqué des bilans lors du jugement et cela ne nous a pas empêché de le faire. Nous avons repris cette affaire de mai 2004 à juillet 2007. Il nous a manqué lors du jugement le bilan 2006 et peut être 2005 je ne sais plus trop car cette épreuve fut difficile et je préférerais l'effacer de mes souvenirs. Les seuls documents demandés étaient la liste de nos créanciers et le montant des créances avec facture à l'appui. Le jour du jugement, le tribunal a prêté peu d'attention à ces documents, nous nous sommes plus exprimés sur les raisons qui nous avaient amenés à déposer le bilan, si un redressement était possible, et si nous avions maison, voiture haut de gamme. Je suis consciente que chaque histoire est différente donc peut être que la votre peut différer par rapport au statut juridique de votre commerce.

Les bilans sont peut être essentiels et nécessaires lors d'un redressement judiciaire mais sur ce point je ne peux vous répondre.
Et oubliez votre banque, ils ne sont là que pour empocher, en cas de pépin plus personne n'existe.

Si vous doutez de certaines, n'hésitez pas à vous rendre à votre greffe du tribunal de commerce, ces personnes sont là pour ça.

Je vous souhaite bon courage et si vous avez besoin d'extérioriser certaines choses ou partager vos doutes, contactez moi, je suis passée par là et c'est une épreuve plutôt douloureuse. Surtout faites vous entourer par vos amis ne restez pas seul.

Isabelle

Par **Paula**, le **23/02/2009** à **17:59**

Bonjour,

Quand je dis documents comptables, effectivement ce sont les factures pour prouver l'identité de vos créanciers et le montant des créances.

Je suis d'accord avec vous, mny pausa, c'est une épreuve douloureuse mais vous vous en êtes sortis, je pense, et on souhaite aussi que ça se passe bien pour allomath.

Cordialement à vous deux.